

**DEUXIÈME PARTIE
- INFORMATION GÉNÉRIQUE -**

Section 1 - Critères génériques pour déterminer le niveau de difficulté de l'activité

Critères génériques pour déterminer le niveau de difficulté (zone) de l'activité.

Zone – niveau de difficulté 1
La route d'accès est à proximité. Service ambulancier ou centre hospitalier est à moins d'une (1) heure d'accès. Niveau de difficulté facile
Zone – niveau de difficulté 2
La route d'accès est facilement atteignable. Service ambulancier ou centre hospitalier est à moins de six (6) heures d'accès. Niveau de difficulté moyen
Zone – niveau de difficulté 3
La route d'accès est difficilement atteignable. Service ambulancier ou centre hospitalier est à moins de douze (12) heures d'accès. Niveau de difficulté difficile
Zone – niveau de difficulté 4
La route d'accès est très difficilement atteignable. Service ambulancier ou centre hospitalier est à plus de douze (12) heures d'accès Niveau de difficulté très difficile

Note : le niveau de difficulté le plus élevé où un critère est identifié doit être utilisé.

Section 2 - Niveaux de qualification génériques des guides

Niveaux de qualification génériques pour l'ensemble des guides, peu importe la discipline

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 et 4
Exigences générales	18 ans Certification RCR Cours de premiers soins (minimum 16 heures)	18 ans Certification RCR Cour de premiers soins avancés pour régions isolées (40 heures)	21 ans Certification RCR Cour de premiers soins avancés pour régions isolées (40 heures)
Expériences professionnelles		25 jours, guide de niveau 1 dans cette discipline	25 jours, guide de niveau 2 dans cette discipline
Expériences personnelles	10 jours à titre de pratiquant dans cette discipline	5 couchers à titre de pratiquant dans cette discipline	20 jours et 10 couchers à titre de pratiquant, en zone 3 ou 4 dans cette discipline

Section 3 - Niveau minimal de qualification des guides

A LES DURÉES DES ACTIVITÉS

Randonnée : Activité de tourisme d'aventure ou d'écotourisme d'une durée de moins d'une journée, qui ne comprend pas de coucher en nature.

Excursion : Activité de tourisme d'aventure ou d'écotourisme d'une durée de 2 ou 3 journées, qui comprend 1 ou 2 couchers en nature.

Expédition : Activité de tourisme d'aventure ou d'écotourisme d'une durée de 4 journées ou plus, qui comprend 3 couchers ou plus, en nature.

B DIVERS POSTES OCCUPÉS LORS D'EXPÉDITIONS

Chef de voyage : Guide responsable du voyage ayant la responsabilité de diriger une activité de tourisme d'aventure et/ou d'écotourisme façon agréable et sécuritaire, il voit à l'encadrement des autres guides et des clients de son « voyage »

Guide : Assiste le chef de voyage dans l'encadrement et le guidage des clients.

Apprenti guide : Guide en apprentissage, qui peut aider à l'encadrement et au guidage des clients, mais qui ne peut pas être considéré dans le calcul des ratios d'encadrement et à qui la responsabilité du groupe ne peut pas être confiée.

Note : Que les individus soient en stage ou non et qu'ils soient rémunérés ou non, relève d'une décision des entreprises, ce qui importe c'est qu'un individu qui se voit confier une responsabilité ait la compétence pour le faire.

Niveau minimal de qualification des guides requis en fonction du niveau de difficulté de l'activité (zone de la section 1), durées (section 3 A) et postes (section 3 B).

Niveau de difficulté de l'activité	DURÉES DES ACTIVITÉS		
	Randonnée	Excursion	Expédition
Zone 1	Chef de voyage : Niveau 1	Chef de voyage : Niveau 1	Chef de voyage : Niveau 1
	Guide : Niveau 1	Guide : Niveau 1	Guide : Niveau 1
Zone 2	Chef de voyage : Niveau 2	Chef de voyage : Niveau 2	Chef de voyage : Niveau 2
	Guide : Niveau 1	Guide : Niveau 1	Guide : Niveau 1
Zone 3	Chef de voyage : Niveau 3	Chef de voyage : Niveau 3	Chef de voyage : Niveau 3
	Guide : Niveau 2	Guide : Niveau 2	Guide : Niveau 2
Zone 4	Chef de voyage : Niveau 3	Chef de voyage : Niveau 3	Chef de voyage : Niveau 3
	Guide : Niveau 3	Guide : Niveau 3	Guide : Niveau 3

Ratio, au maximum 4 guides pour 1 chef de voyage (*donc si par exemple 6 guides sont requis 2 guides auront le niveau de qualification requis pour le chef de voyage*)

Obligations de l'entreprise de traîneau à chiens

- E.1 L'entreprise doit posséder une trousse de premiers soins canins distincts appropriés selon la zone d'opération. La trousse doit contenir au minimum les items proposés dans la *Liste de premiers soins pour les chiens*. (Disponible sur l'intranet ou sur Dropbox: Adhésion AEQ\Outils à utiliser\Plan d'urgence et gestion des risques\Trousse 1^{er} soins\ Trousse 1^{er} soins pour chiens)**
- 2.13 Garantir des soins et des entraînements aux animaux associés à la pratique de l'activité, dans la détente, en tenant compte de leurs capacités et conditions biologiques du moment tout en développant une relation de confiance réciproque. L'entreprise détient un registre de soins et d'entraînement.**

L'entreprise travaille avec l'animal en respectant son éthologie, les processus d'apprentissage, tout en minimisant les réponses de réactions. Pour la vie en collectivité, rechercher des formules ou l'environnement offre sécurité et aisance aux animaux. Rendre visite aux animaux quotidiennement, installer une routine d'inspection et de sociabilisation tout en réduisant les difficultés observées. Faire un suivi des animaux avec des professionnels de la santé animale et posséder des procédures pour les situations qui nécessitent des premiers soins pour les animaux. Choisir les compromis les moins dommageables au regard des besoins de l'espèce impliquée.

Générales

- Prévoir des pistes sécuritaires selon les clientèles.
- L'entreprise doit nommer son chef guide comme responsable des équipes de chien et celui-ci doit s'assurer de monter ses équipes de chiens de façon à favoriser les équipes équilibrées (performantes et sécuritaires). Le tableau, *Critères pour nombre de chiens par attelage* (disponible sur l'intranet) doit être utilisé pour justifier la formation des équipes.
- L'entreprise doit respecter les lois et les règlements en vigueur aux niveaux fédéral, provincial et municipal.

Au niveau de la clientèle

- L'entreprise doit prendre les mesures nécessaires afin de remédier à la situation si les clients ne sont pas suffisamment habillés avant le départ. S'assurer que les participants soient bien vêtus et que leur habillement soit adapté au climat québécois et à l'activité (multicouche, aération, botte, mitaines, tuque, etc.). Une attention particulière doit être portée à la protection des extrémités.
- Dans le cas de sortie nocturne, L'entreprise doit fournir ou s'assurer que des lampes frontales sont à la disposition de l'ensemble des participants. Prévoir une lampe supplémentaire au cas où les piles seraient insuffisantes ou en cas de bris.
- L'entreprise doit prendre les mesures nécessaires s'il accepte les femmes enceintes. Celles-ci doivent avoir au minimum 3 mois de grossesse et doivent présenter une approbation du médecin pour pratiquer cette activité qui sera gardée par l'entreprise avec son formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques. S'assurer que les participantes sont bien informées au préalable et sont bien au courant des risques relatifs à l'activité.

Au niveau de l'équipement et des traîneaux

- Pour tous les niveaux de difficulté des voyages de traîneau à chien, tous les traîneaux doivent être munis d'un système d'immobilisation supplémentaire que le frein du traîneau.
- Le matériel doit être transporté dans un sac de transport (excursion et expédition). Ce sac de rangement doit être adapté au type de forfait et au traîneau. De plus, il doit être sécuritaire afin de ne pas s'accrocher en cours d'expédition.
- Le transport de la nourriture à chiens et la nourriture pour les participants doivent être faits afin de respecter les normes d'hygiène (isoler la nourriture et éviter tout contact entre les 2 nourritures).
- L'entreprise doit vérifier et inspecter les équipements avant chaque sortie afin de s'assurer que l'équipement soit convenable pour la sortie.
- L'entreprise doit s'assurer d'avoir des raquettes de neige pour la sécurité lors des sorties de 2 jours et plus afin de prévenir advenant des chutes de neige importantes.
- Avoir des rechanges pour les pieds (moufles, bottes, feutres)
- Pour ceux qui vont sur les cours d'eau glacés, les guides doivent avoir un sac à corde et un couteau.

Zones /niveau de difficulté des lieux de pratique de randonnée de traîneau à chiens

Zone/Niveau 1
Parcours relativement sur le plat. Navigation : Déplacement sur un sentier clairement identifié. Moins de 5% de présence d'intersections. *Communication : Réseau public accessible en tout temps. **Durée sauvetage et évacuation : En moins d'une (1) heure.
Zone/Niveau 2
Parcours avec pente de moins de 15 degrés Navigation : Déplacement sur un sentier semi-balisé. Moins de 10% de présence d'intersections. *Communication : Réseau public accessible en tout temps. **Durée sauvetage et évacuation : En moins de six (6) heures.
Zone/Niveau 3
Parcours avec pente de plus de 30 degrés et avec virage de moins de 90 degrés Navigation : Déplacement hors-piste avec points de repère et signalisation. Plus de 10% de présence d'intersections. *Communication : *Réseau public accessible à 50%. **Durée sauvetage et évacuation : En moins de douze (12) heures.
Zone/Niveau 4
Parcours avec pente de plus de 30 degrés et avec virage de 90 degrés et plus. Déplacement hors-piste sans point de repère et signalisation. *Communication : *Aucun accès au réseau public. **Durée sauvetage et évacuation : Plus de douze (12) heures.

Note : Le critère le plus élevé réfère au niveau de difficulté le plus élevé.

***Communication** : Lorsque sur le territoire le réseau public n'est pas disponible, l'entreprise doit avoir un autre moyen de communication disponible et fonctionnel (téléphone satellite, radio, inreach...).

**** Durée sauvetage et évacuation** : Le temps de prise en charge d'un client nécessitant des soins par un service ambulancier, centre hospitalier ou autres services médicaux d'urgence **à partir du lieu de l'accident.**

Niveaux de qualification des guides de traîneau à chiens

	Niveau 1 (Randonnée)	Niveau 2 (Excursion)	Niveau 3 (Expédition)
Exigences spécifiques Brevets ou certifications	Guide d'attelage canin niveau I, de l'AEQ (obligatoire dans les 2 prochaines années)		
Expériences professionnelles		60 jours chef guide niveau I 2 sorties comme assistant zone 2	60 jours niveau 2 et un minimum d'une saison dont 2 sorties comme assistant en zone 3 et 4

Zones et ratios d'encadrement (Guide /Clients)

Zone /niveau	0 coucher		1 ou 2 couchers		3 couchers et plus	
	Simple	Mixte	Simple	Mixte	Simple	Mixte
1	1/6	1/7	1/6	1/7	1/5	1/7
2	1/5	1/6	1/6	1/6	1/4	1/4
3	1/4	1/5	1/4	1/4	1/4	1/4
4	1/4	1/5	1/4	1/4	1/4	1/4

Dans le cas où une motoneige accompagnerait le groupe, le guide motoneige peut compter dans les ratios d'encadrement. Les ratios incluent le traîneau du guide.